Cinquante-Quatrième Année. — N° 96 CINQ centimes le Numéro Jeudi 25 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

LA SCIE

On se raconte déjà que, à la rentrée de la Chambre, un certain groupe de députés appartenant au « noyau » progressiste déposeront une proposition de révision constitutionnelle. La nouvelle n'a rien d'inattendu ni d'effrayant. C'est une espèce d'influenza parlementaire, qui se reproduit tous les ans, notamment à l'époque de la sève, d'ailleurs inoffensive pour les gens qui n'ont point le malheur de représenter leurs concitoyens. La modification qu'on se propose d'introduire dans le texte de la loi organique aurait pour but de fixer d'une façon précise les droits respectifs des deux Chambres en matière de finances. Il n'est pas difficile de deviner que la proposition a été suggérée par les incidents de la dernière campagne budgétaire, au cours de laquelle on a dû se demander ce qui arriverait si, chacune des deux assemblées persistant à repousser les décisions de l'autre, l'accord, nécessaire pour l'établissement de la loi de finances comme pour la fabrication générale de toutes les lois, était impossible à réaliser.

Les auteurs du projet de révision voudraient que le droit pour le Sénat de faire échec aux volontés de la Chambre, en ce qui touche la quotité des dépenses et l'établissement de l'impôt, fût désormais limité par la Constitution. En toutes ces matières, le Sénat pourrait proposer des corrections sur chiffres adoptés par la Chambre ; mais, dans le cas où celle-ci confirmerait deux fois ses premiers votes, la décision finale lui appartiendrait. Voila l'idée, et il est certain qu'elle peut se soutenir par de sérieux arguments.

***

D'autre part, le système actuel qui repose sur la probabilité — non la certitude — des concessions réciproques, n'a pas seulement l'inconvénient de faire perdre du temps ; il n'aboutit jamais qu'à des solutions bâtardes qui, presque toujours, ne contentent ni tout le monde, ni leurs pères. On pourrait donc, à l'extrême rigueur, adopter un système assurant constitutionnellement la suprématie financière de la Chambre. Mais, il ne suffit pas qu'un système soit bon en principe et fondé en logique ; il faut encore trouver le moyen de l'asseoir. Le point est donc de savoir si la proposition de révision a chance d'être votée.

A la Chambre, oui peut-être — encore que le gouvernement y doive probablement poser son veto. Mais n'oublions pas que, pour qu'une proposition de révision soit portée devant le Congrès, il faut que chacune des deux Assemblées y ait donné, par vote séparé, son consentement. Le Sénat donnera-t-il le sien à une proposition qui tend ouvertement à le décapiter ? C'est au moins douteux. Enfin, on peut toujours essayer ! Si ça ne fait pas de bien, ça ne fera toujours pas grand mal.

Et puis, il n'est pas dit que les promoteurs de la chose ne seront point guéris de leur lubie avant le 14 mai. Messieurs nos députés possèdent, en général, des nerfs féminins qui vibrent à tout propos, souvent hors de propos, et, comme la femme, *varium est et mutabile genus deputatorum.*

Le Ministère de la Guerre

ET LE DÉPART DU «CHATEAU-YQUEM»

Marseille, 22 avril.

Le départ du *Château-Yquem*, navire affrété à la maison Bordes, de Bordeaux, a soulevé un scandale à Marseille.

Ce navire était très mal aménagé pour les militaires ; les couchettes ont été installées dans les entreponts, au fond desquels ne pénètrent ni air ni lumière. On a en effet établi sur les ponts supérieurs du navire des boxes où doivent être placés les mulets qu'emporte le navire, et cette installation a été faite de telle manière que les panneaux ne peuvent se soulever et se déplacer que très imparfaitement.

Or, l'air et la lumière ne parviennent dans les cales que par les panneaux. Du moment que ceux-ci ne peuvent s'ouvrir tout grands, les cales demeurent plongées dans l'obscurité la plus complète et sont privées de l'air qui est indispensable à la vie.

C'est dans les espaces réservés aux marchandises que les soldats sont parqués.

Dans la journée qui a précédé le départ du *Château-Yquem*, la Commission de contrôle, présidée par le colonel O'Farrel, et tout spécialement instituée pour surveiller les départs pour Madagascar, se rendit à bord du navire. Les défectuosités de l'installation soulevèrent ses protestations. La Commission exigea que les militaires eussent plus de facilités pour accéder sur les ponts, que la lumière et l'air fussent distribués avec moins de parcimonie.

L'armateur ordonna alors quelques améliorations qui furent faites rapidement, et très mal, il faut le dire.

Le lendemain, le général Peting de Vaulgrenant se rendit à bord au moment où les troupes appartenant au 200e de marche et au 13e d'infanterie de marine s'embarquaient. Il passa une inspection rapide et s'éleva avec une vigueur très grande contre l'installation. Il alla même jusqu'à s'opposer au départ du navire tant que les conditions des places réservées aux onze cents militaires qu'emporte le *Château-Yquem* n'auraient pas été améliorées. Mais l'autorité du général de Vaulgrenant se brisa contre un ordre, venu de Paris, émanant du ministre de la guerre lui-même.

Le général Zurlinden, en effet, donnait l'ordre de faire partir quand même le *Château-Yquem*... et le *Château-Yquem* partit.

Nous avons visité le navire. Nous déclarons qu'il est absolument impossible que les onze cents militaires arrivent à Majunga en bonne santé. Ils sont logés beaucoup trop étroitement. Les échelles pour arriver aux ponts, où la place manque, sont trop petites et il faudra plus d'une heure pour que, l'un après l'autre, ils parviennent à sortir de la cale obscure où on les a encaqués. Et l'on n'ose même pas songer à ce qui arriverait si une épidémie, chose que l'on doit prévoir, éclatait à bord.

On juge très sévèrement ici la conduite du ministre de la guerre et on ne comprend que difficilement qu'il ait donné l'ordre de faire partir le *Château-Yquem*, alors que la Commission de surveillance ne s'était pas déclarée satisfaite de son installation. (*Figaro*)

Les anarchistes dans l'armée

Lyon, 22 avril. — Parmi les soldats de la classe 1893 incorporés au 52e de ligne au fort de Lamothe, au mois de novembre dernier, se trouvaient plusieurs jeunes gens professant des opinions révolutionnaires. Ils se lièrent rapidement et essayèrent de propager leurs idées dans la caserne du fort Lamothe.

Le colonel du 52e les envoya au dépôt du régiment à Vienne. Cela ne les empêcha pas de distribuer dans les chambrées, jusque sur la table de la salle des rapports, des brochures anarchistes.

Dernièrement, quelques cartouches de fusil Lebel furent perdues par la compagnie. Le colonel avisé crut à un vol et donna ordre au capitaine de rayer les anarchistes de la liste des permissionnaires. On était alors à la veille de Pâques. Plusieurs étaient sur le point de partir ; excités par les mauvais conseils d'un soldat nommé Lespine, précédemment condamné par un Conseil de guerre, les jeunes gens, au nombre de douze, partirent. Lespine ne fit qu'une absence de quelques heures.

Onze de ceux qu'il avait décidés au départ rentrèrent trois jours après ; le douzième déserta.

Lespine et ses camarades ont été mis en prison où ils attendent que le conseil de discipline du corps, réuni à cet effet, décide de leur situation.

Quant au déserteur, un nommé Pinet, on le croit réfugié à Lyon. Il était secrétaire au bureau de la mobilisation.

Les dons pour Madagascar

Un décret du Président de la République en date du 21 avril autorise le ministre de la guerre à accepter les dons qui pourront être faits au bénéfice des soldats et marins valides de toutes armes et services du corps expéditionnaire de Madagascar.

Ce décret est suivi d'un arrêté ministériel réglant le mode de réception, d'expédition et de répartition des dons recueillis en dehors des sociétés d'assistance aux blessés et malades.

Cet arrêté est ainsi conçu :

« Article 1er. Les dons offerts en dehors des sociétés d'assistance, au bénéfice, soit des malades, soit des valides, seront, d'une manière générale, reçus, expédiés et répartis dans les conditions fixées par l'arrêté du 17 avril 1895.

» Art. 2. Les caisses qui les contiendront seront, autant que possible, doublées en ferblanc ; elles porteront les indications suivantes :

» 1° Une lettre majuscule, savoir : pour les malades, la lettre D sur les caisses qui renferment des denrées alimentaires ; la lettre V sur les caisses qui contiendront des vêtements et des objets divers. On ajoutera la lettre S aux lettres D et V sur les caisses destinées aux soldats valides,

» L'inscription suivante :

Envoi de (indiquer le donateur) *aux soldats et marins* (malades et blessés ou valides) *du corps expéditionnaire de Madagascar* ;

» 3° L'adresse suivante :

Monsieur le directeur des docks maritimes — gare de la Joliette — Marseille (à la consignation de M. l'officier d'administration gestionnaire du magasin de réserve du matériel de Marseille).

» Art. 3. Les donateurs feront parvenir au ministre de la guerre (7e direction, service de santé) l'indication exacte du contenu de la caisse, de son poids et du jour de son envoi à Marseille. En même temps, ils s'adresseront aux directeurs du service de santé dans les corps d'armée pour demander le transport gratuit jusqu'à Marseille. Ce transport gratuit ne pourra être accordé par les directeurs du service de santé pour les liqueurs ou les dons qui seraient de nature à compromettre la santé des troupes, ni pour ceux qui seraient sans utilité suffisante.

» Art. 4. A l'arrivée à Majunga, les dons seront répartis d'après, les ordres du général en chef, qui fera transmettre aux donateurs les récépissés des parties prenantes.

» Paris, le 22 avril 1895.

» Général ZURLINDEN. »

INFORMATIONS

Une laïcisation. — Désordres graves

Hazebrouck. — L'école des filles de Winnezeelle, près d'Hazebrouck, dirigée par les sœurs Augustines de Sainte-Marie, de Paris, vient d'être laïcisée et la population, voyant là un acte d'intolérance insupportable, a violemment protesté contre la mesure qui frappe les institutrices de son choix.

La maison de l'instituteur qui passe, à tort ou à raison, pour être hostile aux religieuses, a été saccagée par des manifestants, pendant qu'un groupe de protestataires envahissait le cabaret que le maire de la commune fréquente assidûment, en brisant les vitres et en détruisant le matériel.

L'école des filles de Winnezeelle est due tout entière à la générosité d'un ancien curé de la paroisse, M. Hilst, à la condition expresse qu'elle serait dirigée par des religieuses.

Fraude sur les alcools

Bordeaux, 23 avril. — L'*Union nationale de Bordeaux* publie une lettre ouverte aux ministres des finances et du commerce signalant de graves abus commis depuis longtemps dans l'entrepôt des douanes.

Des négociants étrangers, recevant à Bordeaux en entrepôt réel des douanes des alcools allemands, les réexpédient *vid* Tonnay (Charente) à l'étranger, après manipulation, comme produits similaires à nos eaux-de-vie françaises, accompagnés de connaissements français, sans avoir acquitté le droit de 70 fr. par hecto. Ces marchandises vont, sur les marchés étrangers, nous faire une déloyale concurrence, grâce au cachet d'origine qu'ils ont frauduleusement acquis.

L'opération signalée par l'*Union nationale* ne peut s'exécuter qu'en violation flagrante de la loi générale fixant le régime des admissions temporaires.

L'*Union nationale* demande une enquête.

L'incident du « Château-Yquem »

On télégraphie de Marseille que les députés de la région sont disposés à interpeller, dès la rentrée, le gouvernement, sur les déplorables conditions dans lesquelles les soldats à destination de Madagascar ont été installés à bord du *Château-Yquem*.

M. Rochefort en grève

Invité par les allumettiers grévistes de Marseille à donner une conférence au bénéfice de

la grève, M. Rochefort a refusé, préférant s'abstenir de toute réunion publique.

Les grévistes sont très mécontents.

Suicide d'un commandant

M. Lebrun, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Paris, âgé de 56 ans, vient de se tuer, chez lui, d'un coup de revolver.

M. Lebrun s'était levé à cinq heures et était passé dans son bureau. A six heures et demie, Mme Lebrun était réveillée en sursaut par une détonation. Elle accourut et se trouva en présence du cadavre de son mari étendu sur le parquet.

La veille, le commandant était allé, comme d'habitude, à la messe avec sa femme. Il avait ensuite tranquillement passé le reste de la journée chez lui, et rien ne faisait prévoir cette funeste détermination, dont les motifs sont inconnus.

TERRAIN GLISSANT

On sait que dans la monstrueuse loi votée par les Chambres contre les congrégations, on ne reconnaît pas à ces sociétés le droit qu'ont toutes les autres de porter leurs réclamations devant les tribunaux.

Un des fondateurs de la République, M. de Marcère, a eu beau faire toucher du doigt à ses collègues et au gouvernement, les dangers de l'arbitraire introduit dans la loi et le parti que les socialistes révolutionnaires en tireront forcément dans l'avenir :

« Vous portez atteinte, a-t-il dit, au fondement de notre droit, du moment où vous privez un citoyen quelconque, quelle que soit son origine, quelle que soit la robe qui le couvre, de la protection de la justice...

» Je dis que c'est là le germe du socialisme introduit dans nos institutions par l'impôt. Oh ! alors, prenez-y garde ! Si vous nous faites perdre ce recours au droit commun, à la justice protectrice de nos droits et de nos intérêts, qui donc pourra nous préserver contre les iniquités et les dangers des lois d'impôts qui auraient ce caractère ? »

En pareille matière il n'y a que le premier pas qui coûte.

Un gouvernement énergique n'aurait jamais prêté la main à de pareilles choses.

Il faut que la France ait une rude vitalité pour résister à de pareilles fautes de la part de nos gouvernants !

Un Rapprochement

Philippe IV, surnommé *le Bel* par ses contemporaines, fut appelé *le Faux-Monnayeur* par les historiens, parce qu'il équilibrait ses budgets en abaissant le titre des monnaies royales, auxquelles il conservait cependant leur valeur nominale.

Au budget de 1895, qui n'en est pas plus équilibré, M. Ribot inscrit une recette de trois millions et demi provenant d'une émission nouvelle de monnaie divisionnaire d'argent. On sait que les écus de 5 francs valent à peine 2 fr. 50 ; la monnaie divisionnaire, dont le titre est inférieur, perd encore davantage. L'Etat se procurera donc trois millions et demi en remettant à ses créanciers pour sept millions de pièces qui lui reviennent à la moitié de cette somme.

Depuis le treizième siècle, les chiffres du budget, du déficit et de la dette ont fait de gigantesques progrès. Mais la science et l'honnêteté financières n'en ont fait aucun.

Bulletin Militaire

A l'École de guerre

Le général Lamiraux doit prochainement quitter l'Ecole supérieure de guerre, et le chef de l'état-major s'occupe de son remplacement à ce poste important.

La candidature de deux généraux est posée : celle du général Renouard, sous-chef d'état-major au ministère de la guerre, et celle du général Darras, membre du comité technique d'état-major et commandant la 16e brigade d'infanterie.

Ces deux généraux sont tous les deux dignes de cette haute fonction et l'un et l'autre sont aptes à diriger les études de la grande École où se recrute notre état-major.

Décès de soldats

Des erreurs très fréquentes se produisent au sujet des soldats morts en service ; à ce propos, le général Zurlinden, ministre de la guerre, vient d'adresser aux chefs du corps de santé une circulaire pour leur prescrire, conformément au vœu du Parlement, d'envoyer des dépêches aux mairies d'origine des jeunes soldats qui seraient tombés malades et dont l'état donnerait des inquiétudes.

BULLETIN FINANCIER

23 avril 1895.

Le début de la séance s'est fait en hausse vers la clôture d'hier, mais il est survenu forcément des réalisations qui on pesé sur les cours et la fin de la séance n'a pas été brillante.

Le 3 0/0 de 102.60 revient à 102.35.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. La souscription aux obligations du Crédit Foncier s'annonce comme devant être un très grand succès. Il y aura évidemment des réductions très importantes sur le chiffre des demandes.

Nos grands chemins sont calmes, les cours varient peu. Le Suez continue a être discuté, les acheteurs au comptant n'ont qu'à conserver leurs titres, ils peuvent s'attendre à une plus-value.

L'Italien finit à 88. L'Extérieure de 72 9/8 revient à 71 9/4. L'affaire de Cuba n'est qu'un incident.

Les fonds ottomans manifestent de bonnes tendances.

Les fonds russes se sont un peu relevés. l'intervention des puissances en Orient ne peut être que collective et par suite ne devra donner lieu à aucune complication.

En Banque, la Monte Rosa Gold est à 145. La Big Blow Gold cote 27.50.

Le Bon foncier de la Gulf-Lands est à 29.

L'action des grandes Fabriques de papier de Paris cote 103.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 24 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	761 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 11°

Conseil général de Maine-et-Loire

Le Conseil général a tenu, lundi, à trois heures, une première et courte séance, sous la présidence de M. de Soland, vice-président, remplaçant M. de Maillé, empêché.

M. de Soland a, d'abord, excusé M. de Maillé et plusieurs de ses collègues. Il a ensuite donné lecture d'un discours de M. de Maillé exprimant les regrets du Conseil de la mort de M. le général d'Andigné. M. de Soland a ajouté quelques mots personnels de condoléances.

Lecture a ensuite été faite d'un certain nombre de vœux parvenus au bureau du Conseil, notamment celui concernant le casernement d'Angers et celui concernant le polygone, ces deux vœux présentés par M. Bodinier.

Après renvoi des divers projets et vœux aux commissions compétentes, le Conseil général s'est ajourné au lendemain mardi, à trois heures.

Circulaire pour les Conseils généraux

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, à l'occasion de la session des Conseils généraux, une circulaire sur la répression du vagabondage et de la mendicité dans les campagnes.

Cette circulaire est accompagnée d'une note que les préfets devront communiquer aux Conseils généraux, qui seront appelés à délibérer sur la question. Elle énumère un certain nombre de mesures à appliquer, sans prétendre, d'ailleurs, fixer une méthode uniforme pour les diverses régions.

Instruction primaire

Sont nommés instituteurs : à Bouzillé, M. Hubert ; à Pellouailles, M. Claveau ; à Beaupréau, M. Martineau ; à Freigné, M. Brevet.

Sont nommées institutrices : Mmes Cazeaux, à Andard ; Soré, à Chartrené.

Sont nommés instituteurs adjoints : à Longué, M. Ménard ; à Saint-Paul-du-Bois, M. Renou ; à Saumur, M. Croissant ; à Baugé, M. Boré.

Le général Jacquemin

Par décision présidentielle du 18 avril, M. le général de division Jacquemin, commandant la 1re division de cavalerie, président de la commission militaire de médecine et d'hygiène vétérinaire et membre du comité technique de la cavalerie, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre de la commission mixte des travaux publics, en remplacement de M. le général de division de Jessé, appelé à d'autres fonctions.

L'assistance aux blessés des armées

Nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs la lettre-circulaire ci-après, sur la teneur de laquelle nous appelons l'attention de tous ceux qui, dans l'armée, s'intéressent à la grande œuvre de l'assistance aux blessés :

« *Paris, le 16 avril 1895.*

» La Société française de secours aux blessés militaires, que préside M. le général duc d'Aumale, participera, du 6 au 11 mai, à la vente annuelle organisé par le Bazar de la charité, rue de la Boëtie, 108.

» Nous sollicitons de votre généreuse sympathie pour l'Œuvre une visite à notre comptoir et, dès maintenant, l'envoi de quelque don, soit en argent, soit en nature, qui, déchargeant nos frais, contribuera au succès de cette vente.

» J'ajoute que les circonstances donnent à cette opération charitable un intérêt particulier, le bénéfice en étant affecté aux blessés, aux malades et aux rapatriés du corps expéditionnaire de Madagascar.

» Les dons doivent être envoyés au siège de la Société, rue Matignon, 19, à l'adresse de la présidente du Comité des Dames, Mme la générale Février.

» Veuillez, etc.

» *Le Secrétaire général*, Colonel ROBERT. »

Le but poursuivi par la Société de secours aux blessés militaires (Croix Rouge française) depuis 1866, année de sa fondation, est assez élevé, et les résultats de son concours sont assez tangibles pour que nous n'insistions pas autrement.

MARTIGNÉ-BRIAND

Incendie Important

Lundi dernier, vers une heure de l'après-midi, M. Victor Dureau, coiffeur et chapelier à Martigné-Briand, s'absentait, pendant quelques minutes, de son domicile, laissant son enfant âgé de trois ans, et ses deux neveux, âgés l'un de deux et l'autre de trois ans, jouer

---

9 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

Aucun autre bruit ne retentissait dans la chambre, que celui de la respiration calme, égale du marquis, et le tic-tac cadencé de la pendule.

Chartier fit un pas en avant. Son poignard reluisait dans l'ombre.

Ses regards tombèrent sur le prie-Dieu. Le coussin de velours supportait un gros livre, à tranches dorées, ouvert.

Chartier se pencha et lut ces quelques lignes, en tête de la page :

Quoniam insurrexerunt in me variæ cogitationes et timores magni affligentes animam meam (1).

— J'avais oublié Dieu ! murmura le jeune homme.

Il fit un geste qui indiquait une résolution désespérée ; s'approchant du cabinet d'ébène et d'ivoire, il en ouvrit l'un après l'autre, avec une merveilleuse dextérité, les douze tiroirs. Ils ne contenaient que des liasses de lettres étiquetées avec soin.

Chartier jeta un regard autour de l'appartement. Il vit, pour la seconde fois, le prie-Dieu.

La clarté blafarde de la veilleuse mettait un rayon fauve sur les dorures du livre, des reflets purpurins sur le coussin de velours cramoisi.

Le bas du meuble formait une armoire que fermait un panneau ouvragé en plein bois.

Une clé d'acier, toute mignonne, brillait au côté de l'huis. Sur la tablette, tapissée d'un velours noir, usé par le frottement des genoux, reluisait une pièce d'or, oubliée là par mégarde.

L'œil du vagabond fut attiré à ces trois choses qui scintillaient : le livre doré, la clé, le louis d'or.

Il fut comme fasciné. Il approcha livide, courbé en deux, rasant le sol, serrant avec une telle force la poignée de l'arme javanaise, que les ongles de ses doigts entraient dans sa chair.

Il haletait... Une sueur froide mouillait ses tempes.

Son cœur battait à tout rompre, et ces palpitations violentes l'étouffaient. Il n'osait pas regarder du côté du lit, où le marquis dormait toujours.

Le voleur arriva devant le prie-Dieu. Il leva les yeux et vit faiblement estampée sur un ciel d'azur, entre une branche de lys et un buisson de roses, une radieuse figure nimbée, à la chevelure flottante. Il contempla longuement cette image, vision lumineuse, pour lui redoutable.

Il se baissa. La clef grinça dans la serrure avec un petit bruit sec.

— Dieu ! pensa-t-il, si l'on avait entendu !

Il se releva, détourna un peu la tête, cautelleusement, et vit le marquis étendu sur sa couche, dans la même position.

Mais on n'entendait plus, uni au tic-tac du balancier, que le râle oppressé qui jaillissait de la gorge de Chartier.

Il s'agenouilla et plongea ses mains dans la cavité profonde qu'avait démasqué le panneau en tournant sur ses gonds.

Le voleur s'empara d'un portefeuille plein de cédules, d'actions, de valeurs, puis remplit ses poches de pièces de monnaie dont il y avait là un petit tas. Enfin, palpant au *juger*, il atteignit deux ou trois écrins qu'il ouvrit et dont il arracha quelques joyaux ornés de pierreries.

Il se réjouissait de rencontrer si riche aubaine où il n'espérait qu'un maigre butin.

Soudain, il fut foudroyé.

Une voix railleuse et hautaine s'élevait disant :

— Ça, mon garçon, savez-vous que ce que vous prenez là, c'est toute la fortune de ma femme et de mon enfant ? Et supposez-vous que je vous permettrai de les en dépouiller ? A nous deux, mon brave !

Chartier, grinçant des dents, rouge de colère, bondit.

Le marquis d'Esnandes, assis sur son séant le regardait en ricanant, une main posée sur le gland d'un cordon de sonnette, l'autre serrant la crosse d'un pistolet.

Aussitôt le voleur changea de contenance. Il s'inclina humblement, et fouillant ses poches, en retira tout ce qu'il avait pris, déposant chaque objet sur un guéridon.

— Monsieur, balbutia-t-il, je...

M. d'Esnandes haussa les épaules et ne lui répondit que par un geste du plus écrasant mépris, lui montrant la porte.

(1) *De imitat. Christi.* Liber III, cap XXIII, 5.

et se rouler sur des vieux papiers entassés dans un coin du magasin.

A son retour, il vit la chambre pleine de fumée, le feu consumant les papiers et atteignant déjà une vitrine de chapeaux placée au-dessus du foyer de l'incendie. Emportant les enfants dans ses bras, il sortit et cria au feu ! Les voisins et les pompiers accoururent aussitôt à son appel.

Après une heure de travail, le sinistre fut maîtrisé. Toutes les marchandises de la chapellerie, couvre-chefs, rubans, laine, etc., ont été brûlées. Le magasin de coiffure est également fort endommagé. Bref, M. Dureau estime à 6,950 fr. sa perte couverte d'ailleurs par une assurance.

La cause de l'incendie est inconnue. M. Dureau, interrogé sur les enfants auxquels on serait tenté d'attribuer l'accident, affirme que ces enfants n'avaient pas d'allumettes en leur possession et qu'il leur aurait été impossible de prendre celles déposées sur la cheminée de la cuisine, en raison de la hauteur de cette cheminée.

Néanmoins, on suppose que les gamins ont ramassé, dans l'atelier de coiffure ou dans la chapellerie, quelqu'allumette tombée de la poche d'un client, qu'ils l'ont enflammée machinalement et approchée, ensuite, avec la même inconscience, du tas de papiers, pour « s'amuser ».

L'Exposition d'Angers

Un des clous de l'Exposition d'Angers sera certainement l'*Exposition d'Horticulture* et toute la partie horticole de l'Exposition Industrielle.

Tout le monde sait que les horticulteurs angevins sont des producteurs dont la renommée est justement universelle. Ils se sont préparés avec un soin jaloux à cette grande manifestation horticole, et nous savons des collections de plantes et de fleurs qui seront de pures merveilles. Ils se rencontreront, d'ailleurs, avec des concurrents de la région qui sont, également, à bon droit renommés. Nantes, Tours, Cholet et bien d'autres villes, seront représentées par leurs meilleurs horticulteurs. La bataille sera chaude.

L'Exposition d'horticulture, nous l'avons dit, est installée sous une vaste tente, sur la place de Lorraine. Elle ne durera que dix jours, du 12 au 22 mai. Passé cette date, bon nombre d'exposants iront fleurir le jardin intérieur de l'Exposition Industrielle de leurs plus belles productions.

A elle seule, l'Exposition d'Horticulture vaudrait un voyage à Angers.

Le téléphone Nantes-Angers

Il paraît décidément que l'administration s'occupe, mais avec la sage lenteur qui lui sied si bien, dit le *Nouvelliste* de Nantes, de nous doter de la nouvelle ligne téléphonique Nantes-Angers, depuis si longtemps réclamée.

Cela semble en effet résulter de pourparlers et démarches qui ont lieu entre le service des postes et télégraphes d'une part, la ville et les habitants d'Ancenis d'autre part. On cherche, paraît-il, à recueillir des adhésions d'abonnés et on leur promet qu'ils seront reliés à la fois avec Nantes, Angers et Paris.

Espérons que l'installation de la nouvelle ligne sera bientôt chose faite.

TOURS
Exemple à suivre

La Société des Voyageurs et Représentants de Commerce d'Indre-et-Loire a décidé, dans sa dernière réunion, de donner une somme de *deux cents* francs à la Croix-Rouge de France, pour les soldats qui font partie de l'expédition de Madagascar.

Nous ne saurions trop encourager les Sociétés patriotiques, ainsi que les simples particuliers, à suivre l'exemple qui leur est donné.

HORRIBLE DRAME

On écrit de Tours que la commune de Manthelan a été, lundi soir, le théâtre d'un horrible drame.

Le nommé Boisseau, fermier à Touchebois, après avoir à demi-assommé sa femme, lui a lié les mains sur le ventre, lui a attaché une énorme pierre au cou et l'a précipitée dans une mare servant à abreuver les bestiaux.

Ses voisins ayant découvert son crime, le misérable s'est fait justice en allant se pendre dans son grenier.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 22 avril. — Maurice-Albert-Camille Adraste, rue de l'Ile-Neuve, 3 ; — Auguste Haye, rue de la Croix-Verte.

Le 24. — Marianne-Marguerite-Jeanne Mandaron, rue Dacier, 31.

MARIAGES

Le 24 avril. — Charles-Auguste Dron, teinturier (veuf), a épousé Euphrosine Souriceau, couturière, tous deux à Saumur.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 13 50 à 14 »»	de 10 » à »» »»
Saumur,	de 13 30 à 13 75	de 9 »» à »» »»
Baugé,	de 13 50 à 14 »»	de 8 »» à 8 50
Segré,	de 14 »» à »» »»	de 8 75 à »» »»
Beaupréau,	de 13 75 à »» »»	de 8 75 à »» »»
Montfaucon,	de 13 75 à »» »»	de 8 75 à »» »»
Montrevault,	de 13 75 à »» »»	de 8 65 à »» »»
Chemillé,	de 14 »» à 14 50	de 8 50 à »» »»
Champtoceaux,	de 13 75 à »» »»	de 8 70 à »» »»
St-Florent-le-Vieil,	de 13 75 à »» »»	de 8 75 à »» »»
Vihiers,	de 13 50 à 14 »»	de 8 50 à »» »»
Brissac,	de 14 »» à »» »»	de 7 75 à 8 25
Chalonnes,	de 13 75 à »» »»	de 8 50 à »» »»
Doué,	de 14 »» à »» »»	de 8 50 à 9 »»

LA PETITE SCIENCE

L'UTILISATION DES COQUILLES D'ŒUF

Il n'y a rien de plus lamentable, comme déchet, que la coquille d'œuf. Dans les fermes, où l'œuf se consomme en grande quantité, on la jette au fumier sans aucun souci. C'est un tort au point de vue agricole, car ces coquilles remarquablement élaborées par le laboratoire organique des volailles, et formées de calcaire pur savamment précipité, sont un remède et presque un aliment pour les animaux de la ferme. Il ne s'agit que de les mêler à l'alimentation des poulets, des jeunes porcs ou des veaux, non seulement pour développer l'ossature de ces animaux, mais encore parce qu'elles favorisent la ponte chez les poules et la croissance chez les porcs et chez les veaux. Il suffit pour cela de piler les coquilles et de les mêler aux aliments. L'agriculteur ne devrait pas laisser perdre cette ressource, mais, au contraire, rechercher les coquilles d'œuf qui se perdent en ville et, en particulier, chez les confiseurs et les pâtissiers, où il s'en fait un grand usage. Cette récolte d'un véritable remède naturel donnerait certainement d'excellents résultats.

DÉGRAISSAGE DES ÉTOFFES

En petit ou en grand, le dégraissage des étoffes est une opération délicate. Voici quelques conseils primordiaux à ce sujet :

En premier lieu, il faut noter que les liquides destinés au dégraissage doivent être employés aussi chauds que possible.

Pour enlever les taches de graisse et de sueur, le borax, employé seul, malgré l'efficacité qu'on lui attribue, n'est pas à la hauteur de sa réputation. Il convient d'employer une lessive savonneuse très légèrement additionnée d'ammoniaque, pour les étoffes colorées, et de borax, pour les étoffes blanches, de laine principalement. Enfin, pour éviter le rétrécissement des tissus, il ne faut jamais recourir au séchage au grand soleil, qui les rétrécit et les durcit ; un courant d'air renouvelé et tiédi, en hiver, est le seul moyen de séchage avantageux.

La femme d'un employé du télégraphe vient de lui faire une scène interminable de reproches et d'injures : celui-ci n'a pas soufflé mot.

— Eh ! bien, qu'est-ce que tu as à répondre ? lui demande-t-elle, furieuse de son silence.

Le mari, après un instant de réflexion :

— J'ai à répondre que, si tu avais télégraphié tout ça pour Bordeaux, la dépêche t'aurait coûté 426 fr. 60.

Voyez le Titre

Guerre à mort aux fraudeurs ! sus à la contrebande !
Si vous voulez avoir un parfum sans défaut,
Exigez le savon des princes du Congo.
Son titre est sur les pains, sur la boîte avec bande.

G. Gronat, au savonnier Victor Vaissier.

Voici le Printemps ! Les boutons poussent joyeusement sur les arbres, mais il en pousse aussi quelquefois sur notre corps ; pour chasser ces impuretés du sang, les Pilules Suisses sont employées par beaucoup de personnes avec succès.

CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Emission de 500,000 Obligations Foncières de 500 fr.
Rapportant **14** *fr. par an*
et participant à **800,000** *fr. de lots.*

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

PAYABLES { 20 fr. en souscrivant ; 20 fr. à la répartition ; et le surplus en 9 versements.

ON SOUSCRIT LE 27 AVRIL 1895

A PARIS : au CRÉDIT FONCIER de FRANCE
et dans les Principales Sociétés de Crédit
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM. les TRÉSORIER-PAYEURS GÉNÉRAUX ;
Chez MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES.
OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS
Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

On souscrit dès à présent sans frais
A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
28, rue Beaurepaire, Saumur.

"GRAISSE EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES
C'est la Meilleure, la plus Economique. *La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.*
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

Le Gérant, L. DELAUNAY.

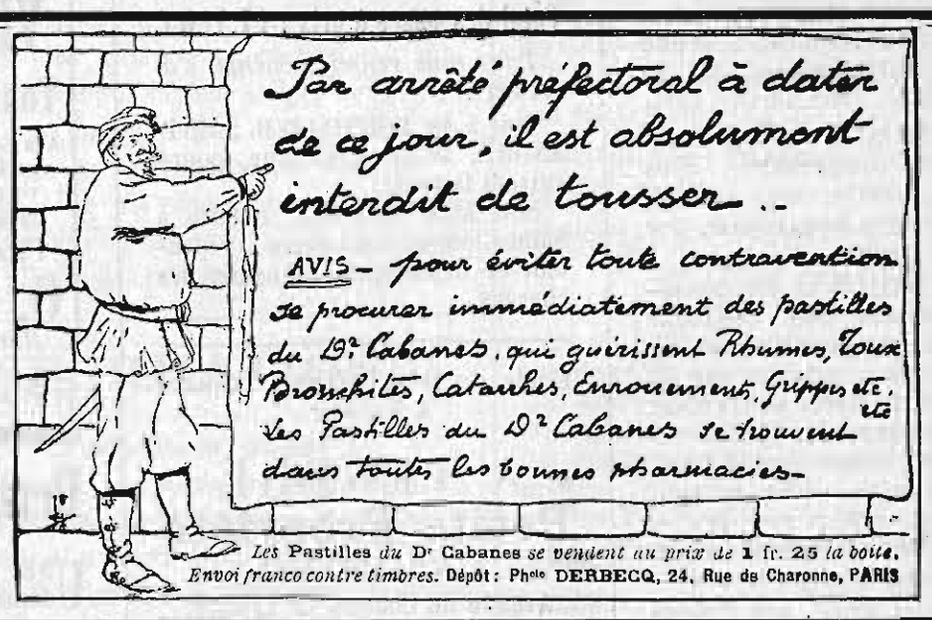

Les Pastilles *du* Dr Cabanes *se vendent au prix de* 1 fr. 25 *la boîte.*
Envoi franco contre timbres. Dépôt : Phcie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

Mais il avait lâché le cordon de sonnette, et jeté le pistolet sur la courte-pointe.

Chartier, poussant un rugissement de tigre, le poignard levé...

Son bras s'abattit.

Il y eut un son mat, suivi d'une plainte lamentable.

La lame bleuâtre étincela, traversa l'espace, retomba.

L'assassin saisit sa victime par les cheveux, l'arracha du lit, et le corps inondé de sang, vint s'étendre sur le parquet.

Chartier reprit sa proie sur le guéridon.

Il tremblait. Il écrasait ses mâchoires l'une sur l'autre pour ne pas crier.

Il enfouit l'or, les bijoux, le portefeuille dans ses vêtements, essuya son poignard aux rideaux d'une fenêtre, et se disposa enfin à sortir de ce lieu dont il devait garder éternellement le souvenir.

Mais, auparavant, il alla droit au prie-Dieu.

En l'effleurant il en avait tourné les pages.

Attiré par une curiosité inconcevable, il se pencha et lut :

Quid dicam reus, et omni confusione plenus?

Il ferma brusquement le livre et se retourna.

Sur le seuil, il y avait une forme blanche, enveloppée dans un suaire aux longs plis.

Chartier poussa un cri étouffé.

Le fantôme se mut.

Chartier reconnut la marquise.

Il ne restait rien, en elle, des apparences de la créature humaine.

Ses traits, rigides, comme si elle eût été de pierre, étaient affreusement convulsés. Une teinte cadavéreuse avait remplacé les fraîches couleurs de ses joues : des taches violâtres bordaient ses paupières ; les tresses lourdes de ses cheveux blonds se déroulaient en spirales, éparses sur ses épaules.

Elle était plus belle ainsi que la Niobé de Florence, mais son aspect faisait peur.

Chartier recula.

Elle le suivit, pas à pas, jusqu'au cadavre.

Là, dégageant sa main des plis de son manteau flottant, elle saisit Chartier par le poignet, et d'une voix basse, mais distincte, avec un accent de rage folle et d'insulte suprême, elle lui cracha au visage ce seul mot :

— Assassin !

Et ses ongles déchirant la peau du misérable, se crispèrent sur sa blouse, dont ils déchirèrent un large lambeau.

Cet effort violent anéantit ses forces.

Chartier n'osait la repousser.

Elle s'affaissa, pantelante, brisée, sur un fauteuil, tournant un dernier regard vers celui quelle avait tant aimé et qu'elle était impuissante à venger.

. . . . . .

Léonidas Bauju fut emmené par les carabiniers et provisoirement enfermé à la geole d'Aiguebelle.

M. Mangot se rendit en toute hâte à Saint-Jean-de-Maurienne et fit un rapport complet à l'avocat fiscal sur cette mystérieuse affaire.

Une enquête minutieuse fut sur-le-champ commencée.

(*A suivre.*) CH. BUET.

A. GENDREAU
BOULANGER
Rue du Portail-Lous, 40

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour,

Le Pain Kneipp

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

Mgr KNEIPP

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.
DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
Chez : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echtillons gratis.

Dépôt : *Imprimerie P. GODET*, place du Marché-Noir.
Maison de vente : *BUREAU DE TABAC*, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Pineau

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 23 avril 1895, le Tribunal a rapporté le jugement du 17 avril 1894 prononçant la clôture des opérations de la faillite Pineau, ancien liquoriste à Doué, et a ordonné la réouverture des opérations.

M. Dognereau a été maintenu juge et M. L. Proust syndic.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Etudes de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE,

Et de Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Et par suite d'acceptation bénéficiaire

EN 29 LOTS,

Le Dimanche 28 Avril 1895, en l'étude et par le ministère de Me BEAUCHESNE, *notaire à Ambillou, à 10 heures du matin.*

1° Une MAISON, au bourg d'Ambillou, comprenant : boulangerie avec four, pressoir, citerne, petit hangar, mur mitoyen, chambre au-dessus de la boulangerie, grenier couvert en ardoises au-dessus de cette chambre, cave dans le roc, portions de cour, puits commun, cour commune avec citerne et cave commune.

2° Une autre MAISON, sise au même lieu, comprenant : chambre à feu, grenier au-dessus, autre chambre sans cheminée, écurie avec fenil, cave sous roc, portion de cour, puits, cour, citerne, cave.

3° Une MAISON de fermier, au même lieu, comprenant : deux chambres, écurie, cave voûtée, boulangerie avec four, remise, grenier, cour, jardin.

4° Une MAISON et ses dépendances, sithées dite commune d'Ambillou, composée d'un rez-de-chaussée, deux cabinets sur la route, deux chambres sur la cour, dont une à cheminée, grenier sur le tout, un hangar, petite cour, passage commun, deux écuries, grenier au-dessus, une grande écurie, grenier au-dessus, hangar sur piliers, petite cour, toits dessus, le tout se tenant, une portion de jardin.

5° Et vingt-cinq parcelles de TERRE et VIGNE, le tout situé communes de Denezé, Ambillou et Noyant-la-Plaine (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix totale de 9.115

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me DURANCEAU, avoué à Saumur ;

2° A Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, rue du Temple, n° 7, successeur de Me COQUEBERT DE NEUVILLE,

Et de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

Par Adjudication

Le dimanche 28 avril 1895, à une heure et demie de l'après-midi, en la Mairie des Rosiers, et par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

1er LOT.

Un morceau de terre, dit les Champillons, situé commune des Rosiers, contenant environ 32 ares 65 centiares.

Mise à prix : 1,500 fr.

2e LOT.

Une maison et dépendances, situées à la Butte, commune des Rosiers, et 74 ares 25 centiares de terre y tenant.

Mise à prix : 5,000 fr.

3e LOT.

Un pré, situé au Pré-aux-Veaux, canton de la Chaine, commune des Rosiers, contenant 58 ares 20 centiares.

Mise à prix : 2,700 fr.

4e LOT.

Un morceau de terre, dans la Pièce-de-la-Chaine, commune des Rosiers, contenant 1 hectare 30 ares 83 centiares.

Mise à prix : 6,000 fr.

5e LOT.

Un pré, au lieu dit le Pré-du-Marais, commune de Longué, contenant 59 ares 45 centiares.

Mise à prix : 2,500 fr.

Total des mises à prix : 17,700 f.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Soit à Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite Propriété

A VILLEBERNIER

Avenue du Château de Launay,

Consistant en maison et Jardin d'agrément et de rapport.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire.

Entreprise de Serrurerie

Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.

D'après devis ou à forfait.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'Amiable

CINQ MAISONS

Sises à SAUMUR

Rues du Pressoir-Saint-Antoine et de Fontevrault, quartier de Nantilly.

Voir les affiches pour les désignations.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagneux, ou à Me LELIÈVRE.

Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION

En la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, le dimanche 12 mai 1895, à 2 heures,

Des immeubles

Dépendant de la succession de Mme veuve Maupoint-Baudouin, savoir :

I. — Commune de Saint-Martin

Maisons, terres et pré, d'une contenance de 3 hectares 73 ares.

NOTA. Une des maisons pourrait être achetée comme maison de campagne.

II. — Commune des Tuffeaux

50 ares en vignes et châtaigneraie.

Pour plus de détails, voir les affiches.

VIN du Dr YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandes d'Emplois

UNE JEUNE FILLE, 20 ans, demande place femme de chambre, lingère.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Rognures de papier pour emballage

S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître

Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sons la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1 »**	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans..... le litre » **40** et » **50**

— **pur vin**..... » **70** et vieux » **80**

Arrivage de primeurs tous les jours

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

***Seul Dépôt :* chez M. CHAUVEAU**

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,